

Demande de subvention de plomberie préventive

approuvée par la Ville du Grand Sudbury

Les renseignements personnels que vous indiquez sur le présent formulaire sont recueillis aux termes de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, L.O. 2001, chap. 25, pour les besoins de l'évaluation de l'admissibilité au programme de subventions et de l'administration de celui-ci. Veuillez adresser vos questions au coordonnateur du Programme de subventions aux installations de plomberie préventive de la Ville du Grand Sudbury à l'attention du : Superviseur de la conformité, bureau Frobisher des Eau et eaux usées,, 200, rue Brady, Sudbury (Ontario) P3A 5P3 ou au 705 674-4455, poste 3600.

Attention : Tous les documents à l'appui doivent être des copies originales. Nous n'accepterons ni les photocopies ni les images numérisées. Veuillez conserver dans vos dossiers personnels une photocopie de tous les documents soumis.

Nom(s) du (des) propriétaire(s) foncier(s) :

Adresse de la propriété visée par la demande de subvention :

Numéro	Nom de la rue	Ville	Province	Code postal
--------	---------------	-------	----------	-------------

Description légale de la propriété visée par la demande de subvention (pour les propriétés résidentielles seulement).

Adresse postale (si elle diffère de celle fournie ci-dessus) :

Numéro	Nom de la rue	Ville	Province	Code postal
--------	---------------	-------	----------	-------------

Numéro de téléphone : _____
(le jour) (le soir)

Je, _____ et je, _____

demande / demandons à recevoir une subvention de plomberie préventive approuvée dans le cadre du Programme de subventions aux installations de plomberie préventive de la Ville du Grand Sudbury et j'atteste / nous attestons que :

- (a) j'obtiendrai et soumettrai / nous obtiendrons et soumettrons les estimations d'au moins deux entrepreneurs en plomberie autorisés;
- (b) j'accepterai / nous accepterons de recevoir une visite des lieux d'un représentant des Services d'eau et des eaux usées du Grand Sudbury;
- (c) les impôts fonciers pour la propriété en question sont à jour et payés en entier;
- (d) les tuyaux de descente, les dalots souterrains et les pompes de puisard sur la propriété ne sont pas branchés aux égouts sanitaires municipaux; OU
 - les tuyaux de descente, les dalots souterrains ou les pompes de puisard sont branchés aux égouts sanitaires municipaux et une recommandation écrite sera obtenue d'un plombier ou d'un entrepreneur autorisé et soumise à la Ville du Grand Sudbury;
- (e) je comprends / nous comprenons devoir obtenir un permis de plomberie ou de construire avant de commencer l'installation et devoir coordonner une inspection par une représentant officiel des Services du bâtiment après l'installation;
- (f) je comprends / nous comprenons qu'aucune subvention de plomberie préventive n'est garantie tant qu'aucune lettre de la Ville du Grand Sudbury n'a été reçue confirmant mon / notre admissibilité et le montant de la subvention.

Je comprends / Nous comprenons que :

- (a) Si j'installe / nous installons un système de drainage de puisard :
- (i) je dois m'assurer / nous devons nous assurer que la propriété possède une pente positive;
 - (ii) je suis / nous sommes responsable si l'eau accumulée nuit à d'autres propriétés.
- (b) Si j'installe / nous installons un clapet antiretour, celui-ci doit :
- (a) accessible aux fins d'entretien
 - (b) maintenu en bon état de fonctionnement – il est recommandé d'avoir un plan d'entretien annuel, et
 - (c) protégé contre les dommages, y compris les dommages causés par le gel
- (c) Le Programme de subventions prévoit l'installation d'un clapet antiretour de marque Mainline, d'un système de drainage de puisard ou des deux. Une fois qu'il a reçu la lettre confirmant la subvention de plomberie préventive, le propriétaire foncier dispose de six mois pour effectuer l'installation et soumettre toute la documentation requise. Tout défaut de respecter l'échéance de six mois constituera une renonciation de la subvention.

Je comprends et accepte / Nous comprenons et acceptons que la subvention procurée par la Ville du Grand Sudbury ne constitue ni une recommandation de la Ville que les travaux subventionnés doivent être effectués, ni une garantie que les travaux effectués préviendront toute inondation future ou tout reflux des eaux usées. J'ai / Nous avons étudié toutes les questions touchant ces travaux.

La Ville du Grand Sudbury, ses représentants élus et non élus, ses employés et ses agents ne seront pas tenus responsables par le/les récipiendaire(s) de la subvention, les entrepreneurs, les personnes touchées par les travaux effectués dans le cadre de la subvention ou toute autre personne de toute réclamation, quelle qu'elle soit, découlant de la subvention, du Programme de subventions ou des travaux effectués dans le cadre de la subvention.

J'accepte / Nous acceptons par les présentes d'indemniser et de dispenser la Ville du Grand Sudbury, ses représentants élus et non élus et ses employés de toutes responsabilités, de toutes pertes, de tous coûts, de tous dommages, de toutes dépenses (y compris les frais judiciaires), de tous litiges, de toutes réclamations, de toutes demandes, de toutes poursuites et de toutes autres procédures subis, déposés, soutenus ou intentés par qui que ce soit et découlant de quelque façon du Programme de subventions ou des travaux effectués dans le cadre de la subvention.

Datée dans la Ville du Grand Sudbury en ce _____ jour de _____

Signature _____

Signature _____

Nom en lettres moulées _____

Nom en lettres moulées _____

À remplir par le personnel

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> les estimations de deux plombiers ou entrepreneurs autorisés | <input type="checkbox"/> toutes les factures payées et la documentation requise ont été soumises |
| <input type="checkbox"/> première demande de subvention de plomberie préventive | <input type="checkbox"/> les travaux ont été achevés et la documentation a été soumise dans les six mois suivant l'approbation de la subvention |
| <input type="checkbox"/> une preuve de propriété | |
| <input type="checkbox"/> les impôts fonciers sont payés | |
| <input type="checkbox"/> la propriété résidentielle est branchée aux égouts sanitaires | |
| <input type="checkbox"/> a recommandation d'un plombier que la propriété demeure branchée aux égouts | |
| <input type="checkbox"/> une confirmation des Services du bâtiment que les permis requis ont été obtenus et que les travaux ont été effectués conformément au Code du bâtiment de l'Ontario | |

**Calcul de la subvention**

Permis de plomberie ou de construire : _____ \$ Facture : _____ \$

Total _____ \$ 50 % du coût total _____ \$

Subvention fondée sur le prix le plus bas _____ \$ (50 % du coût total) _____ \$

ou _____ \$ Subvention maximale pour les travaux effectués

Approuvée par _____ Date : _____